Strasbourg, le 26 septembre 2011 CAHROM (2011)14

COMITÉ AD HOC D'EXPERTS SUR LES QUESTIONS ROMS (CAHROM)

1re réunion

Salle 5, Palais de l'Europe, Strasbourg
30-31 mars 2011

RAPPORT FINAL DE REUNION

Ouverture et adoption de l'ordre du jour

1. Le Comité ad hoc d'experts sur les questions roms (CAHROM) tient sa 1ère réunion à Strasbourg les 30 et 31 mars 2011. L'ordre du jour [CAHROM(2011)3] est adopté par le Comité (voir l'annexe I). La liste des participants figure à l'annexe II.

2. Le représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms (RSSG), M. Jeroen Schokkenbroek, ouvre la réunion et propose que l'ancienne présidente de l'ex-Comité, le MG-S-ROM, préside *ad interim* le CAHROM en attendant l'élection du nouveau Bureau. Le Comité approuve cette proposition.

Election du Bureau (Président(e), Vice-Président(e), membre du Bureau)

3. Le Comité procède à l'élection de son Bureau. Mme Mabera Kamberi («l'ex-République yougoslave de Macédoine ») est élue Présidente, M. Ian Naysmith (Royaume-Uni) Vice-Président et M. Nicolae Radiţa (Moldova) troisième membre du Bureau.

Suivi de la réunion à haut niveau sur les Roms : développements récents au niveau du Conseil de l'Europe

4. Le Comité prend note de la présentation du RSSG pour les questions relatives aux Roms, sur les développements récents intervenus au Conseil de l'Europe dans le cadre du suivi de la réunion à haut niveau et de l'adoption de la déclaration de Strasbourg le 20 octobre 2010, notamment la nouvelle approche transversale au sein de l'Organisation et les différents projets et activités, y compris le programme ROMED pour les médiateurs, la création d'une base de données sur les politiques et bonnes pratiques, la campagne de sensibilisation Dosta! contre les préjugés et stéréotypes dont sont l'objet les Roms, la formation des juristes et les activités visant à l'autonomisation des femmes roms.

5. Le Comité prend note de la présentation du programme de formation ROMED pour les médiateurs (roms) par Mme Aurora Ailincai de la Direction Générale de l'Education, de la Culture et du Patrimoine, de la Jeunesse et du Sport, qui travaille également comme chef de projet pour l'équipe d'appui du RSSG.

Rôle, méthodes de travail et priorités du CAHROM

6. Le Secrétariat présente le rôle du CAHROM rappelant que son mandat, adopté par les Délégués du Comité des Ministres le 16 février 2011, lui permet de rendre compte directement au Comité des Ministres. Il souligne que le CAHROM devrait prévoir dans son programme des échanges thématiques d'expériences et de bonnes pratiques ainsi que l'analyse de la mise en œuvre des politiques, afin d'en tirer des enseignements utiles pour les autres Etats membres. Si le Comité peut élaborer de nouvelles normes (comme des recommandations) et des projets d'avis, son mandat met l'accent en priorité sur l'analyse et l'évaluation de la mise en œuvre des politiques nationales compte tenu des normes internationales, et en particulier celles développées par le Conseil de l'Europe, sans qu'il soit question d'activités de suivi.

7. Dans la discussion qui s'ensuit sur son rôle futur, ses méthodes de travail et ses priorités, la Présidente demande aux membres du Comité d'indiquer oralement s'ils ont adopté un plan d'action/une stratégie/un programme national pour les Roms et si tel est le cas, s'ils le révisent ou s'ils en élaborent actuellement un nouveau. Vingt-et-un Etats membres présents prennent la parole pour présenter les derniers faits intervenus dans ce domaine (voir l'annexe IV pour les résumés des interventions faites durant la réunion).

8. Pour que les membres du Bureau puissent faire d'autres propositions au Comité en ce qui concerne les méthodes de travail et préparer l'ordre du jour de la prochaine réunion, la Présidente demande au Comité de transmettre au Secrétariat les réponses aux trois questions ci-après avant le 30 avril 2011[1] :

a. Dans quels domaines thématiques particuliers et pour quels types de mesures prises par les pouvoirs publics, les membres du CAHROM souhaiteraient-ils que d'autres pays fassent part de leurs connaissances et de leur expérience ?
b. Les Etats membres ont-ils des bonnes pratiques/données d'expérience à offrir en ce qui concerne des domaines thématiques particuliers et des mesures prises par les pouvoirs publics ?
c. Les participants du CAHROM (membres nationaux, organisations internationales, observateurs) ont-ils connaissance de la tenue prochaine de manifestations internationales ou régionales consacrées à des domaines thématiques particuliers (pour éviter les doubles emplois) ?

9. Le Comité estime qu'il importe tout particulièrement d'assurer la coordination des différentes initiatives (Plateforme de l'UE pour les Roms, Décennie de l'intégration des Roms, réseau EURoma, etc.).

10. Le RSSG fait savoir au Comité que quelques membres du CAHROM ayant une expérience particulière dans le domaine de l'éducation des Roms pourraient participer à un petit atelier à Strasbourg plus tard dans l'année sur les stratégies et les mesures efficaces pour

[1] A la fin juillet, les réponses de vingt-et-un pays ont été reçues par le Secrétariat [voir le document CAHROM(2011)12].

prévenir la ségrégation dans l'éducation ou y mettre fin. Le Comité directeur de l'éducation sera aussi invité à désigner trois experts. M. Jan Hero (Slovaquie) se propose.

11. Le Comité décide d'accorder le statut d'observateur à Amnesty International.

Echange thématique d'expériences sur les médiateurs (roms)

12. . Le Comité prend acte des présentations réalisées par M. Detlev Rein (Allemagne), Mme Louiza Kyriakaki (Grèce) et M. Ljuan Koka (Serbie) sur leurs modèles respectifs de médiateurs.

13. Lors de son intervention, M. Rein (Allemagne) fait part de son point de vue sur certaines des questions les plus souvent posées au sujet des médiateurs, en insistant sur la nécessité de tenir compte des différences entre les systèmes juridiques et institutionnels ainsi que de la diversité des communautés roms et des variantes de la langue romani. Les points essentiels de sa présentation se résument ainsi :

14. L'Allemagne ne collecte pas de données à caractère personnel sur l'appartenance ethnique. Les Sintés et les Roms sont deux catégories différentes qui ont le statut officiel de minorité nationale. L'Allemagne a ratifié la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

15. Il existe différentes formes de *romani*, cette langue n'ayant pas de forme écrite et codifiée. De nombreux Sintés ne souhaitent pas rendre leur langue accessible au public : la population majoritaire n'a donc pas accès à la langue *romani*. En conséquence, il n'est donc pas possible d'être formé à enseigner en *romani*.

16. En Allemagne, les Roms hésitent beaucoup à évoquer ouvertement, en milieu scolaire, les questions linguistiques et pédagogiques qui leur sont spécifiques, ou leur identité de Sintés ou de Roms. C'est l'une des raisons pour lesquelles les enfants roms ne fréquentent pas l'école régulièrement.

17. L'Allemagne a mis sur pied deux grands projets concernant la population rom. Premièrement, le projet des médiateurs de Kiel qui vise à résoudre les problèmes que les Sintés et les Roms rencontrent à l'école. L'équipe de ce projet comprend trois médiateurs et un(e) assistant(e) social(e). Notons qu'un nombre croissant d'écoles de Kiel participent à ce projet. Deuxièmement, le projet de recherche de Berlin qui étudie les raisons de l'absentéisme scolaire fréquent des enfants roms dans le but de les aider.

18. Mme Kyriakaki présente le modèle des centres médicaux sociaux qui emploient des médiateurs roms et insiste sur l'approche de proximité.

19. La Grèce, qui devait absolument prendre en main la question de la situation des Roms dans les camps et de leurs conditions de vie précaires, a créé, en 2002, des centres médicaux sociaux qui ont été intégrés au Plan d'action national (NAP) pour l'intégration des Roms en Grèce. Le programme opère grâce à des fonds nationaux et européens (FSE) et propose aux Roms des services de médiation. Aujourd'hui, il existe 33 centres locaux qui sont gérés par les collectivités locales. Ayant plusieurs objectifs, ces centres visent non seulement à permettre l'intégration de la population rom dans la société par le biais de services offrant soutien et conseil, mais ils facilitent aussi l'accès plein et entier de cette communauté aux services

sociaux de base, tels que l'éducation, le logement, l'emploi et la santé ainsi que l'accès à des documents personnels. Il leur incombe aussi de suivre et d'évaluer les interventions au niveau local : ils font des propositions sur base d'un diagnostic de la situation particulière et encouragent les collectivités locales à agir. Le personnel de ces centres comprend des médiateurs roms, des psychologues, des médecins, des assistants sociaux et un personnel éducatif ; toutes ces personnes, qui connaissent bien la situation des Roms vivant ou non dans les camps, sont donc capables de s'attaquer efficacement à leurs problèmes. En bref, ces centres représentent une structure sociale intermédiaire entre l'Etat et les Roms chargée de promouvoir l'intégration sociale, l'accès aux services publics ainsi que la coopération avec les ONG, les collectivités locales et les institutions gouvernementales.

20. M. Koka (Serbie), après avoir présenté les mesures et structures pour les Roms en place en Serbie, donne des informations sur l'institutionnalisation des médiateurs de santé et des assistants pédagogiques roms ainsi que sur les résultats quantitatifs de leurs activités.

21. En 2009-2010, la Serbie a mis en place un cadre stratégique et institutionnel pour l'amélioration du statut des Roms. La Stratégie et le Plan d'action de la Serbie visent divers domaines où des efforts sont nécessaires pour améliorer le statut des Roms, comme l'éducation, le logement, l'emploi, la santé, l'aide sociale, etc. Les documents ont été adoptés par le gouvernement et 30 collectivités locales. La Serbie veille à protéger le statut de la communauté rom. Celui-ci est en effet régi par des lois telles que la loi sur la protection des droits et des libertés des minorités nationales et la loi contre la discrimination. En outre, la Serbie est l'un des membres fondateurs de la Décennie pour l'intégration des Roms.

22. Le travail des médiateurs sanitaires est très efficace et, aujourd'hui, 75 médiateurs roms sont employés dans 59 collectivités locales. Ils s'occupent des papiers d'identité et des cartes d'assurance santé, de la vaccination et des soins médicaux en général.

23. Des assistants pédagogiques ont aussi été recrutés et formés dans le domaine de l'éducation. Ils apportent une aide aux enfants qui ont besoin de soutien supplémentaire, coopèrent avec les parents et secondent les enseignants.

24. Dans le domaine de l'emploi, les médiateurs roms collaborent avec le ministère de l'Economie et du Développement régional de Serbie.

25. Ces présentations sont suivies par une série de questions et réponses portant sur les critères requis pour le recrutement des médiateurs (notamment le niveau d'enseignement des médiateurs, la dimension de genre, leur expérience de travail avec les communautés roms et leur maîtrise de la langue rom) et sur la réaction générale face à la pratique des médiateurs.

Echange thématique d'expériences sur les politiques pour l'emploi

26. Le Comité prend note des informations communiquées par M. Martin Martinek (République tchèque), M. Valentin Mocanu (Roumanie) et M^{me} Maria Dolores Ruiz Bautista (Espagne) sur leur modèle respectif de médiateur.

27. En 2010, 80 000 Roms sur 180 000 souffraient d'exclusion sociale et 40 000 étaient sans emploi dans la République tchèque. La situation des Roms sur le marché du travail se caractérise de la manière suivante : faible niveau d'instruction et de compétences, taux élevé de participation à l'économie grise, et ségrégation géographique. Le manque de motivation est

aussi un problème majeur car les prestations sociales qui leur sont accordées sont souvent équivalentes au salaire minimum. Une majorité de Roms sont des travailleurs peu qualifiés. Les Roms se heurtent aussi à la discrimination indirecte de la part des employeurs qui ne leur font pas confiance. Selon une étude réalisée par la Banque mondiale en 2009, 56 % des Roms ne participent pas au marché du travail. S'agissant du faible taux d'instruction, de nombreux Roms n'ont qu'un niveau d'éducation primaire et presque la moitié d'entre eux sont analphabètes. Les Roms n'ont généralement accès qu'à des emplois précaires, non rentables et mal rémunérés.

28. Les jeunes Roms commencent à travailler trop tôt. Pour lutter contre cette tendance, des programmes de prévention précoce du chômage ont été mis en place en République tchèque. Les femmes roms qui travaillent sont rares pour des raisons culturelles et faute de possibilités.

29. Pour régler la situation des Roms sur le marché du travail, un système de rapports annuels a été mis en place. En outre, la République tchèque a adopté un Plan d'action national pour l'intégration sociale qui est soutenu par les bureaux de l'emploi et des programmes sociaux spécifiques. Ceux-ci sont mis en œuvre par des ONG et financés par l'Union européenne et le budget de l'Etat.

30. En Roumanie, les disparités régionales et la pauvreté doivent être prises en compte lorsqu'on se penche sur les dimensions sociales et culturelles de l'emploi. La dimension éducative est aussi une question essentielle dans ce domaine. L'économie souterraine est assez importante, surtout en ce qui concerne la population rom qui est victime de ce marché.

31. L'Agence nationale des Roms joue un rôle important pour améliorer les politiques de l'emploi à l'égard des Roms. L'Agence coopère au niveau national et régional. Ses activités sont variées : elle propose de meilleurs services d'emploi, une formation professionnelle, et des campagnes de sensibilisation et d'antidiscrimination.

32. En Roumanie, les Roms actifs sur le marché du travail ne sont que de 22,9 %. Les Roms bénéficient souvent de l'assistance sociale, qui est très faible ; de nouvelles politiques sociales sont nécessaires pour mieux motiver les gens à rechercher un emploi et à travailler.

33. Il faudrait réviser le cadre national de classification des métiers de manière à inclure, par exemple, les artisanats traditionnels dans les politiques devant aider à lutter contre l'exclusion des Roms.

34. L'Espagne compte entre 600 000 et 800 000 Roms, appelés *Gitanos* ou « Tsiganes ». Selon la dernière étude sur le sujet (« *Población gitana y empleo: un estudio comparado"* FSG, Madrid 2005 »), le taux de chômage de la population rom est similaire à celui de la population majoritaire. Toutefois, il convient d'observer que les Roms sont défavorisés. Ils ont beaucoup moins accès à des emplois salariés que la population majoritaire. Ils travaillent plus souvent à temps partiel ou sont travailleurs indépendants (soit presque la moitié des Roms ayant déclaré un emploi). De plus, il convient de noter que 25% des Roms ayant déclaré un emploi déclarent comme tel leur « collaboration à l'activité économique de la famille ». La vente sur des marchés reste la forme la plus courante de travail indépendant ce qui n'assure pas un revenu régulier suffisant, ne permet pas de garantir une activité économique à moyen-terme et ne permet pas de contribuer au système de sécurité sociale de manière régulière. En conséquence, cela pose des problèmes au moment de la retraite : les

Roms concernés ne peuvent bénéficier que d'aides sociales dont le montant est inférieur au montant de la pension de retraite de l'Etat. Tous ces facteurs fragilisent leur processus d'intégration. Un nouveau rapport sur l'emploi des Roms en Espagne sera publié d'ici la fin 2011.

35. L'Espagne est un Etat décentralisé où les régions et les collectivités locales ont des compétences dans les domaines de la santé, de l'emploi et de l'éducation. Le Programme de développement des Roms agit comme un cadre financier et traite de la coopération avec les régions et avec les ONG roms ; il est placé sous l'autorité du ministère de la Santé, des Politiques sociales et de l'Egalité. Il existe aussi un appel annuel à des subventions pour les ONG financé par un taux d'imposition sur le revenu individuel de 0,7%. L'Espagne a aussi élaboré un programme multirégional visant à lutter contre la discrimination, qui est mené, entre autres, par l'ONG (*Fundación Secretariado Gitano*), et qui inclut le programme ACCEDER dont le but principal est de développer l'emploi des Roms.

36. Le Conseil d'Etat pour les communautés roms a été créé en in 2005; il a pour but de donner une forme institutionnelle à l'interaction entre l'administration nationale et les associations roms et pro-Roms concernant les politiques de protection sociale et autres politiques pouvant concerner les Roms.

37. Les exposés sont suivis par un débat animé. Les intervenants sont, entre autres, invités à donner des informations supplémentaires sur le recours aux médiateurs roms pour améliorer l'accès à l'emploi.

38. Le président donne la parole à Mme Louiza Kyriakaki (Grèce) qui présente **la version finale du rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation du CM (2011)17 sur l'amélioration de la situation économique et de l'emploi des Roms/Tsiganes et des voyageurs en Europe (document CAHROM(2011)17)** qu'elle a préparée en sa qualité de présidente du Comité d'expert sur les Roms et les Gens du voyage (MG-S-ROM). Mme Kyriakaki explique que ce rapport donne des exemples de pratiques durables dans les Etats membres appliquant la Recommandation (2001)17, à savoir des dispositions législatives ou des pratiques illustrant les approches stratégiques complexes de l'Etat, ou même des exemples de projets ad hoc dont l'objectif est de lutter contre la discrimination en renforçant l'autonomie économique, ce qui correspond après tout au message principal de cette même recommandation.

39. Le comité prend note du présent rapport et décide de le rendre public pour qu'il soit utilisé notamment pour alimenter la base de données que doit créer prochainement le Conseil de l'Europe sur les politiques et les bonnes pratiques.

Avis sur la Recommandation 1941 (2010) de l'APCE sur les demandeurs d'asile roms en Europe

40. Le rapport de M. Milorad Pupovac, rapporteur de l'APCE, la Recommandation 1941 (2010) et la Résolution 1768 (2010) sont présentés par M^{me} Isild Heurtin du Secrétariat de la commission des migrations, des réfugiés et de la population de l'APCE.

41. Le Secrétariat présente un projet d'avis fondé sur les observations soumises par des Etats membres et des organisations internationales, sur des avis antérieurs du MG-S-ROM et sur les conclusions de conférences internationales ou régionales pertinentes.

42. Le Comité adopte un avis sur la Recommandation 1941 (2010) de l'APCE sur les demandeurs d'asile roms en Europe (voir l'annexe III).

Questions d'actualité, développements récents et événements à venir

43. Le Comité prend note des informations communiquées par M^me^ Rita Izsák, de la présidence hongroise du Conseil de l'UE, sur l'élaboration d'un cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms.

44. Le CAHROM prend note de l'intervention de la présidence hongroise du Conseil de l'UE sur l'élaboration d'un cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms. Il se félicite des plans de la présidence hongroise de l'UE et l'encourage ainsi que les Etats membres de l'Union européenne à veiller à ce que les conclusions à ce sujet du Conseil de l'UE qui seront adoptées avant l'été tiennent dûment compte de l'importance que présentent les normes et les activités du Conseil de l'Europe sur les questions roms ; il évoque la réunion à haut niveau sur les Roms organisée par le Conseil de l'Europe le 20 octobre 2010 et la Déclaration de Strasbourg adoptée à cette occasion et insiste sur l'importance de la coopération entre les organisations internationales et sur la nécessité d'éviter le chevauchement des activités afin d'appuyer les initiatives prises par les Etats membres pour améliorer l'intégration sociale des Roms.

45. Le Comité prend note des informations communiquées par la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) au sujet notamment de la Recommandation de politique générale qui portera sur l'antitsiganisme. Un échange de vues entre l'ECRI et le CAHROM pourrait être envisagé, en particulier sur la question des bonnes pratiques.

46. Le Comité prend note de la déclaration de M. John Warmisham, rapporteur du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe pour les questions roms.

Organisation de la prochaine réunion et adoption de la liste de décisions

47. Le Comité prend note de l'invitation des autorités turques de tenir la 2^e^ réunion du CAHROM à Istanbul. La réunion devrait avoir lieu à la fin du mois d'octobre ou au début du mois de novembre 2011 (les dates exactes seront fixées ultérieurement)[2].

48. Le Comité adopte une liste de décisions [document CAHROM (2011)10].

[2] Les dates de la 2^e^ réunion du CAHROM ont maintenant été fixées aux 22-25 novembre 2011. La réunion se tiendra à Istanbul et durera quatre jours dont une journée dédiée à une rencontre sur le terrain avec les communautés roms.

Annexe I

Ordre du jour

Ouverture de la 1re réunion du CAHROM

I. Adoption de l'ordre du jour

II. Election du Bureau

III. Suivi de la réunion à Haut niveau sur les Roms : développements récents au niveau du Conseil de l'Europe

IV. Rôle, méthodes de travail et priorités du CAHROM

V. Echange d'expérience thématique sur les médiateurs (Roms)

VI. Echange d'expérience thématique sur les politiques pour l'emploi

VII. Avis sur la Recommandation 1941 (2010) de l'APCE sur les demandeurs d'asile Roms en Europe

VIII. Questions d'actualité, développements récents et événements à venir

IX. Organisation de la prochaine réunion et adoption de la liste de décisions

X. Clôture de la 1re réunion du CAHROM

Annexe II

1st Meeting of the Ad hoc Committee of Experts on Roma Issues
1ère réunion du Comité ad hoc d'Experts sur les questions roms
(CAHROM)

Strasbourg, 30-31 March 2011 /
Strasbourg, 30-31 mars 2011

FINAL LIST OF PARTICIPANTS / LISTE FINALE DES PARTICIPANTS

Chair/Président: Mrs. Mabera KAMBERI (« the former Yugoslav Republic of Macedonia »)

1st Vice-Chair/1er Vice-président: Mr. Ian NAYSMITH (United Kingdom)

3rd Bureau member/3e membre du bureau: Mr. Nicolae RADIȚA (Republic of Moldova)

- **MEMBER STATES / ETATS MEMBRES**

ALBANIA/ALBANIE

Ms. Blerina Zoto TEPELENA
Technical Secretariat of Roma
Ministry of Labour, Social Affairs and Equal Opportunity
Rruga e Kavasës, AL-Tirana
Tel : +355 682082142; Fax: +355 4223 0719
E-mail : blerinat@hotmail.com
Web : http://www.shssh.gov.al

ANDORRA/ANDORRE
/

ARMENIA/ARMENIE
/

AUSTRIA/AUTRICHE

Mrs. Christa ACHLEITNER
Federal Chancellery
Department for National Minority Affairs
Ballhausplatz 2
A-1010 VIENNA
Tel: +43(1)531152465; Fax: +43(1)531152158
E-mail: christa.achleitner@bka.gv.at

AZERBAIJAN/AZERBAIDJAN
/

BELGIUM/BELGIQUE
/

BOSNIA AND HERZEGOVINA/BOSNIE-HERZÉGOVINE

Mr. Samir ŠLAKU
Expert Advisor
Ministry for Human Rights and Refugees of Bosnia and Herzegovina
Trg BiH No. 1, 33000 Sarajevo
Tel: +387 (33) 206 655
E-mail: ljudprav@mhrr.gov.ba

BULGARIA/BULGARIE

Ms. Elitsa Valentinova SLAVCHEVA
Chief Expert, European Affairs and International Cooperation Directorate
Ministry of Labour and Social Policy
2, Triaditza Str., BG - 1051 Sofia
Tel.: +359 2 987 3866; Fax: +359 2 9815376
E-mail: eliza@mlsp.government.bg
Web: www.mlsp.government.bg

CROATIA/CROATIE

Mr. Branko SOČANAC
Head of the Office for National Minorities of the Government of the Republic of Croatia
Mesnička 23, HR-10000 Zagreb
Tel.: +385 1 45 69 358 ; Fax: +385 1 45 69 324
E-mail: branko.socanac@vlada.hr

CYPRUS/CHYPRE
/

CZECH REPUBLIC/REPUBLIQUE TCHEQUE

Mr Martin MARTINEK
Human Rights and Minorities
nábř. Edvarda Beneše 4, CZ-118 01 Praha 1
Tel: +420 224 00 2035; Fax: +420 224002033
E-mail: martinek.martin@vlada.cz

DENMARK/DANEMARK
/

ESTONIA/ESTONIE

Ms. Sirli TOOMING
Senior Specialist of Estonian Ministry of Culture
Department of Cultural Diversity
Estonian Ministry of Culture
23 Suur-Karja Street, EE-15076 Tallinn
Phone: +372 628 2261 +372 628 2261; Fax: +372 628 2325

E-mail: sirli.tooming@kul.ee

FINLAND/FINLANDE

Mrs. Hannele SYRJÄ
Senior Officer- Advisory Board on Romani Affairs
Ministry of Social Affairs and Health
P.O.Box 33, FI-00023 Government
Tel: +358 (0)9 160 74308
Fax: +358 (0)50 553 5530
E-mail : hannele.syrja@stm.fi

Mrs Kaija ILANDER
Ambassador
Ministry for Foreign Affairs of Finland
Merikasarmi, PO Box 176,
00023 Government, Finland
E-mail: kaija.ilander@formin.fi

FRANCE

M Pierre HERISSON
Sénateur de Haute Savoie
President de la Commission nationale consultative des Gens du voyage
Permanence parlementaire
7 avenue du Parmelan
74000 Annecy
Tél. : + 33 (0)6 07 16 20 70
E-mail: p.herisson@senat.fr

M. Florian LIETOUT
Ajoint au Représentant Permanent de la France
Représentation de la France auprès du Conseil de l'Europe
E-mail: florian.lietout@diplomatie.gouv.fr

Mlle Constance TARNEAUD
Assistante du Sénateur Hérisson

GEORGIA/GĒORGIE

Ms Tamar BASILIA
Head of Department of the International Relations
Ministry of Internally Displaced Persons from the Occupied Territories,
Accommodation and Refugees of Georgia
15a, Avenue Tamarashvili
0177 Tbilissi
Tel: ++995 95 11 33 88, Fax: +995 95 31 15 91
E-mail : tbasilia@mra.gov.ge

GERMANY/ALLEMAGNE

Mr. Detlev REIN
Federal Ministry of Interior of the Federal Republic of Germany
Division M II 4 - Nationale Minderheiten in Deutschland; Europäische
Minderheitenpolitik; Belange anderer Sprachgruppen in Deutschland
Graurheindorfer Straße 198

53117 Bonn
Tel.: +49 22899 681 3766
Fax: +49 22899 681 53766
E-mail: Detlev.Rein@bmi.bund.de

GREECE/GRÈCE

Ms. Louiza KYRIAKAKI
Senior Office A ‘
Ministry of Interior, Decentralisation & E-Government
Directorate of Development Programs & International Organisations
Department of Development Programs, Office 710
27, Stadiou av., P.O. 101 83 Athens
Tel.: +30 210 37 44 726 ; Fax: +30 210 37 44 713
E-mail: l.kyriakaki@ypes.gr
Web: www.ypes.gr

HUNGARY/HONGRIE

Mrs Rita IZSÁK
Chief of staff
State Secretariat for Social Inclusion
Ministry of Public Administration and Justice
Kossuth tér 11.
1055 Budapest
Tel.: +3617955862
Fax: +3617950598
E-mail: rita.izsak@kim.gov.hu

ICELAND/IRELAND

/

IRELAND/IRLANDE

Mr Shane LAWLOR
Deputy to the Permanent Representative
Permanent Representation of Ireland to the Council of Europe
E-mail: shane.lawlor@dfa.ie

ITALY/ITALIE

Mr. Pietro VULPIANI
UNAR - Ufficio nazionale antidiscriminazioni razziali
Dipartimento per i diritti e le pari opportunità
Presidenza del Consiglio dei Ministri
Largo Chigi 19, I-00187 Roma
Tel +39 06 67792302; Fax +39 06 67792272; Cell +39 349 8367351
E-mail: p.vulpiani@palazzochigi.it

Prof. Domenico MORELLI
Dipartimento per le libertà civili e l’immigrazione – Direzione centrale per i diritti civili, la cittadinanza e le minoranze – Area IV Minoranze storiche e nuove minoranze
Ministero dell’Interno – Via Cesare Balbo 39 – 00184 ROMA
Tel. 06.465.37.230
Fax 06.46.54.95.28

E-mail: domenico.morelli@interno.it

LATVIA/LETTONIE

Mr. Deniss KRETALOVS
Ministry of Culture
of the Republic of Latvia
Senior Desk Officer of the
Division for Society Integration and Development of Civil Society
Kr. Valdemara street 11 a
LV-1364 Riga
Tel: +371 67330312
E-mail: Deniss.Kretalovs@km.gov.lv

LIECHTENSTEIN
/

LITHUANIA/LITUANIE

Ms. Anastasija ISMAILOVA
Chief officer
National Minority Affairs Division
Ministry of Culture of the Republic of Lithuania
Tel. +370 5 219 34 78
E-mail: a.ismailova@lrkm.lt

LUXEMBOURG

Madame Laure AMOYEL
Experte en matière d'anti-discrimination
l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration
OLAI, 7-9, avenue Victor Hugo
L-1750 Luxembourg
Tél: +352 2478 5724, Fax: +352 247 85720
E-mail: laure.amoyel@olai.etat.lu

MALTA/MALTE
/

MOLDOVA

Mr. Nicolae RADITA
Chairman
NGO Roma National Center
109/1 Alexei Mateeevici str., ap. 306
Chisinau
Tel: +373 22 227099, 244667
E-mail: radita@mtc.md

MONACO
/

MONTENEGRO

Ms. Aleksandra ZLOKOVIC
Adviser
Ministry of Foreign Affairs and European Integration of Montenegro
Stanka Dragojevica 2
81000 Podgorica, Montenegro
tel. +382 20 246 443
fax. +382 20 225 702
E-mail. aleksandra.zlokovic@gov.me

NETHERLANDS/PAYS-BAS

Ms Claudia PIETERSE
Deputy to the Permanent Representative
Permanent Representation of The Netherlands to the Council of Europe
E-mail: claudia.pieterse@minbuza.nl

NORWAY/NORVÈGE

Mrs. Tove SKOTVEDT
Senior Advisor, Department of Sámi and Minority Affairs
Ministry of Government Administration, Reform and Church Affairs
Akersgt. 59, Oslo
P.O. Box 8004, N-0030 Oslo
Tel. : +47 22 24 69 56 ; Fax : + 47 22 24 95 38
E-mail : tove.skotvedt@fad.dep.no

POLAND/POLOGNE

Ms. Małgorzata RÓŻYCKA
Main Specialist
Ministry of the Interior and Administration
Department for Denominations and National and Ethnic Minorities
National and Ethnic Minorities Division
5 Stefan Batory Str.
PL02-591 Warsaw
Poland
tel. +48 (0)22 60 144 22
E-mail: malgorzata.rozycka@mswia.gov.pl

PORTUGAL

/

ROMANIA/ROUMANIE

Mr. Valentin MOCANU
Secretary of State
Ministry of Labour, Family and Social Protection
2 B Dem. I. Dobrescu Street,
Sector 1, Bucharest, Romania
Tel: +40 21.319.25.84 Fax: +40 21 311 05 80
E-mail: dialogsocial@mmuncii.ro

Mr Stelian STOIAN

Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative of Romania to the Council of Europe
Permanent Representation of Romania to the Council of Europe
E-mail: reprocoe@fr.oleane.com

Mrs Mihaela MARIN
Deputy to the Permanent Representative of Romania to the Council of Europe
Permanent Representation of Romania to the Council of Europe
E-mail: mihaela.marin.roumanie@gmail.com

RUSSIAN FEDERATION/FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr. Sergey TOLKALIN
Deputy Director
Department for Humanitarian Cooperation and Human Rights
Ministry of Foreign Affairs
32/34 Smolenskaya-Sennaya sq., Moscow, 119 200
Tel.: +7 499 244 30 31/244 30 25 ; Fax: +7 499 244 30 45
E-mail : dgpch@mid.ru ; dgpch@yandex.ru

SAN MARINO/SAINT-MARIN
/

SERBIA/SERBIE

Mr. Ljuan KOKA
Head of the Office for the Implementation of the Strategy for Improvement of Status of Roma
Ministry of Human and Minority Rights
Bulevar Mihajla Pupina 2, 11000 Belgrade
Tel: + 381 11 311 7374; +381 11 213 2551
E-mail : ljuankoka@yahoo.com / anne.maria@ljudskaprava.gov.rs

SLOVAK REPUBLIC/REPUBLIQUE SLOVAQUE

Mr. Ján HERO
Member of the Board
Through the Children to the Family - NGO
Dolná 48/19, 967 01 Kremnica
Tel.: +421 915 988443; 421-45-6743082
E-mail: jan.hero@stonline.sk; skola@szsangykr.edu.sk; janhero.hero@gmail.com

Ms. Soňa DANOVÁ
Deputy to the Permanent Representative
Permanent Representation of the Slovak Republic to the Council of Europe
1, rue Ehrmann - 67000 Strasbourg
Tel. 03 88 36 57 17 - Fax 03 88 36 54 44
E-mail: ce.strasbourg@mzv.sk

SLOVENIA/SLOVÉNIE

Mr. Stanko BALUH
Director
Office for national minorities
Government of the Republic of Slovenia
Erjavčeva 15, 1000 Ljubljana

tel: +386 1 478 13 65
fax: +386 1 478 13 66
E-mail: stane.baluh@gov.si

Ms. Eva TOMIČ
Head of Human Rights Department
Ministry of Foreign Affaires of the Republic of Slovenia
Prešernova 25, 1000 Ljubljana
tel: + 386 1 478 2037
fax: + 386 1 478 22 49
E-mail: eva.tomic@gov.si

SPAIN/ESPAGNE

Mrs. Maria Dolores RUIZ BAUTISTA
Deputy Director for Social Programs
General Directorate for Social Policy, Families and Childhood.
Ministry for Health, Social Policy and Equality
Tel: +34 91 822 65 70 , Fax: +34 91 363 72 78
Paseo de la Castellana 67, 28071 Madrid
Office: B 627, B 629
E-mail: Mruizb@mspsi.es

Mme Rocio ARINO SERRANO
Chef des Programmes
Sous-direction des Programmes Sociales
DG de la Politique Sociales, les Families et l'Enfance
Po de la Castellana, 67, 6eme etage, Bureau B-633
28071 Madrid
Tel: +34 918226592
E-mail: rarino@mspsi.es

SWEDEN/SUÈDE

Ms. Fredrike TAMAS-HERMELIN
Deputy to the Permanent Representative
Permanent Representation of Sweden to the Council of Europe
E-mail: fredrike.tamas-hermelin@foreign.ministry.se

SWITZERLAND/SUISSE

Mme Anne MOULIN
Programme Manager Kosovo
Federal Department of Foreign Affairs
Swiss Agency for Development and Cooperation SDC
Western Balkan Division
Freiburgstrasse 130
CH-3003 Bern - Switzerland
Phone: ++41-(0)31 322 44 24
Fax: ++41-(0)31 323 59 33
E-mail: anne.moulin@deza.admin.ch
Web: www.deza.admin.ch

Mme Beatrice SCHAER
Adjointe au Représentant Permanent
Représentation Permanente de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe
23 rue Herder

67083 Strasbourg Cedex
Tel: 0388350072
E-mail: vertretung-ER@stc.rep.admin.ch

«THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA»/
«L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE»

Mrs. Mabera KAMBERI
Head of the Sector for Coordination and Technical Assistance
Ministry of Labour and Social Policy
Ul Dame Gruev No. 14, MK- 1000 Skopje
Tel.: +389 2 3 106 224; Mobile: +389 75 367 632;
Fax: +389 2 311 0251
E-mail: mabera_k@yahoo.com
Web : www.mtsp.gov.mk

TURKEY/TURQUIE

Ms. Hande YALNIZOĞLU
Adviser to Ms. Nursuna Memecan, Member of the Parliament
Meşrutiyet Cad. Güneş Han No: 19 Beyoğlu / İstanbul
Tel. :+90 532-617-4656
E-mail: handeyalnizoglu@gmail.com

Mr. Osman ŞAHIN
Chief of Section
Ministry of Culture and Tourism
Ismet Inönü Bulvari, No:5,
06100 Emek, Ankara
Tel : +90 312 212 83 00 / 2009 Fax : +90 312 212 37 88
E-mail : osmansahin@kulturturizm.gov.tr

Mr. Cem EMRE
Ministry of Culture and Tourism
Department of International Relations and EU Coordination
İsmet İnönü Bulvarı. No:5
06100 Emek, Ankara.
Tel: +90-312 212 83 00/2040; Mobile: +90532 456 06 34
Fax: +90-312 212 37 88
E-mail: cem.emre@kulturturizm.gov.tr, cememre@ttmail.com

Mr. Umut AKSUNGUR
Expert
Ministry of Culture and Tourism of the Republic of Turkey
Tel : +90 312 212 83 00 / 3004
E-mail : umutaksungur@hotmail.com

UKRAINE

Mr. Petro GRYGORİCHENKO
All Ukraine NGO "Congress of Roma of Ukraine"
9-b str. Mala Zhytomyrska
UA-Kiev 01001
Tel./Fax : +38 (044) 228 87 11
E-mail : forumo@kievweb.com.ua ; forumo.romen@gmail.com ; ukranos@ukr.net

Mr Serhii SHEVCHUK
Deputy to the Permanent Representative
Permanent Representation of Ukraine to the Council of Europe
E-mail: serhii.shevchuk@ukraine-coe.org

UNITED KINGDOM/ROYAUME UNI

Mr. Ian NAYSMITH
Race Equality and Diversity Division
Department for Communities and Local Government
Eland House (5/A1)
Bressenden Place
London SW1E 5DU
Tel: + 44 (0)303 444 2063
Fax: +44 (0)20 7944 2460
E-mail : Ian.Naysmith@communities.gsi.gov.uk

****

- **COUNCIL OF EUROPE COMMITTEES AND BODIES/ COMITES ET ORGANES DU CONSEIL DE L'EUROPE**
  F-67075 Strasbourg cedex, France
  Tel. (switchboard/standard): +33 (0)3 88 41 20 00 Web: www.coe.int

Special Representative of the Secretary General for Roma issues /
Représentant Spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms

Mr Jeroen SCHOKKENBROEK
Special Representative of the Secretary General
for Roma issues/ Représentant Spécial du Secrétaire Général
pour les questions relatives aux Roms
Council of Europe, F – 67075 Strasbourg Cedex
Tel.: + 33 3 88 41 22 79
E-mail: jeroen.schokkenbroek@coe.int

Support Team of the Special Representative of the Secretary General for Roma issues /
Equipe d'appui au Représentant Spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms
Website: http://www.coe.int/romatravellers
Fax: +33 (0)3 88 41 27 31

Mr Sixto MOLINA
Head of the Support Team of the Special Representative
of the Secretary General for Roma issues
Tel.: +33 3 88 41 35 92
E-mail. sixto.molina@coe.int

Mr Henry SCICLUNA
Advisor
Support Team of the Special Representative of the Secretary General
for Roma issues
Tel.: +33 3 88 41 21 71
E-mail. henry.scicluna@coe.int

Mrs Eleni TSETSEKOU
Administrator
Support Team of the Special Representative of the Secretary General
for Roma issues
Council of Europe, F – 67075 Strasbourg Cedex
Tel.: + 33 3 88 41 24 33

E-mail: eleni.tsetsekou@coe.int

Mrs Aurora AILINCAI
Administrator
Support Team of the Special Representative of the Secretary General
for Roma issues / DG4 Directorate of Education
Council of Europe, F – 67075 Strasbourg Cedex
Tel.: + 33 3 90 21 53 31
E-mail: aurora.ailincai@coe.int

Mme Corinne GOBERVILLE
Assistante du Représentant Spécial du Secrétaire Général
pour les questions relatives aux Roms
Council of Europe, F – 67075 Strasbourg Cedex
Tel.: +33 (0)3 88 41 38 34, Fax: +33 3 90 21 40 53
E-mail: corinne.goberville@coe.int

Ms Anna ROZANOVA
Stagiaire

European Committee of Social Rights (ECSR) / Comité européen des droits sociaux (CEDS)
Website : http://www.coe.int/T/DGHL/Monitoring/SocialCharter/
/

European Committee for Social Cohesion (CDCS) / Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS)
Website : http://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/

Mme Annachiara CERRI
Secrétaire du CDCS

Steering Committee for Education (CDED) / Comité directeur de l'éducation (CDED)
Website: http://www.coe.int/T/E/Cultural_Co-operation/education/

Mr. Villano QIRIAZI

Committee of Experts on Issues relating to the Protection of National Minorities (DH-MIN) /
Comité d'experts sur les questions relatives à la protection des minorités nationales (DH-MIN)
Website : http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/minorities/5_IntergovWork/DH-MIN_Intro_en.asp

Mr. Bjorn Olav MEGARD
Deputy Director General
Department of Sami and Minority Affairs
Ministry of Government Administration, Reform and Church Affairs
Tel: +47 22 24 70 31
Mob: +47 416 12 143
E-mail: bjorn-olav.megard@fad.dep.no

Advisory Committee of the Framework Convention for the Protection of National Minorities (FCNM) /
Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales
Website : http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/minorities/default_en.asp
/

Committee of Experts of the European Charter for Regional or Minority Languages /
Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires
Website : http://www.coe.int/t/dg4/education/minlang/Default_en.asp
/

Parliamentary Assembly of the Council of Europe/ l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
Website : http://assembly.coe.int/default.asp

Mrs Isild HEURTIN
Secretariat of the PACE Committee on Migration, Refugees and Population

Congress of Local and Regional Authorities of the Council of Europe /
Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe
Website: http://www.coe.int/T/Congress/Default_en.asp

Mr. John WARMISHAM
Rapporteur on Roma and Travellers related issues
Committee on Social Cohesion
Councillor, Salford City Council
2/7 Bramletmeade, Northumberland street
M7 4PE-Salford, United Kingdom
Tel. +44 161 793 3059
E-mail: councillor.warmisham@salford.gov.uk

Ms Joanne HUNTING
Co- Secretary to the Current Affairs Committee
Congress of Local and Regional Authorities
of the Council of Europe
F - 67075 STRASBOURG
Tel: +33 3 88 41 31 61
Fax: +33 3 88 41 27 51/37 47
E-mail: joanne.hunting@coe.int

Council of Europe Commissioner for Human Rights /
Le Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe
Website : http://www.coe.int/t/commissioner/default_en.asp

Ms Erliha BIČAKČIĆ
Adviser/Conseiller
Office of the Commissioner for Human Rights /
Bureau du Commissaire aux droits de l'homme
Council of Europe / Conseil de l'Europe
F - 67075 Strasbourg Cedex
Tel: +33 (0)3 90 21 5907
Fax: +33 (0)3 90 21 5053
E-mail: erliha.bicakcic@coe.int

European Commission against Racism and Intolerance (ECRI) /
La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)
Website : http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/default_en.asp

Mr Stefanos STAVROS
Executive Secretary of the ECRI

Council of Europe Development Bank (CEB) /
Banque de Développement du Conseil de l'Europe
Website : www.coebank.org

Ms. Lucia ATHENOSY
Economist, Council of Europe Development Bank (CEB)
Central Directorate for Legal Affairs and Prospective Analysis
55 avenue Kléber, F-75116 Paris
Tel : +33 (0)1.47.55.55.27
Fax +33 (0)1.47.55.71.55
E-mail : lucia.athenosy@coebank.org

Conference of INGOs of the Council of Europe / La Conférence des OING du Conseil de l'Europe

Website : http://www.coe.int/T/NGO/default_en.asp
/

- **STATES WITH AN OBSERVER STATUS / ETATS AYANT UN STATUT D'OBSERVATEUR**

CANADA
/

HOLY SEE/SAINT-SIEGE

Rev. Do P. Gabriele F. BENTOGLIO
Sous-Secrétaire
Conseil Pontifical de la Pastorale pour les Migrants et les Itinérants
Via Calandrelli 11
I-00153 Roma
Tel : +39 (06) 69 88 73 95
E-mail: gbentoglio@migrants.va

Mgr Aldo GIORDANO
Envoyé spécial du Saint-Siège
Observateur Permanent
Mission Permanente du Saint-Siège auprès du Conseil de l'Europe
2, rue Le Nôtre – F-67000 Strasbourg, France

JAPAN/JAPON
/

MEXICO/MEXIQUE
/

UNITED STATES OF AMERICA/ETATS-UNIS D'AMERIQUE
/

- **EUROPEAN UNION INSTITUTIONS / INSTITUTIONS DE l'UNION EUROPEENNE**

EU DELEGATION TO THE COUNCIL OF EUROPE /
DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

Ms Luisella PAVAN-WOOLFE
Ambassadeur – Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès du Conseil de l'Europe
Délégation de l'Union Européenne
18 boulevard de l'Orangerie
67000 Strasbourg
Tel.: +33 3 90 40 60 80
E-mail : luisella.pavan-woolfe@ec.europa.eu

Mr Antonino LA PIANA
Délégation de l'Union Européenne
Adjoint au Chef de la Délégation
18 boulevard de l'Orangerie
67000 Strasbourg
Tel.: +33 3 90 40 60 80
E-mail: Antonino.LA-PIANA@eeas.europa.eu

- **INTERNATIONAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR MIGRATION (IOM) /
ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS (OIM)
17, Route des Morillons, CH-1211 Geneva 19, Switzerland

Mr. Igor CVETKOVSKI
Resource Management Officer (RHAP)
Reparation Programmes
Tel: +41 22 717 9111; Fax: +41 22 798 6150
E-mail: icvetkovski@iom.int

OSCE OFFICE FOR DEMOCRATIC INSTITUTIONS AND HUMAN RIGHTS (ODIHR)/
CONTACT POINT FOR ROMA AND SINTI ISSUES (CPRSI) /
BUREAU DE l'OSCE POUR LES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES ET LES DROITS DE L'HOMME (BIDDH)/ POINT DE CONTACT POUR
LES QUESTIONS ROMS ET SINTI

Mr. Andrzej MIRGA
Senior Adviser on Roma and Sinti Issues
19 Ujazdowskie Avenue
PL - 00-557 Warsaw, Poland
Tel : +48 22 520 06 00 x 1143; Fax: +48 22 520 06 05; Mob: +48 695 808 825
E-mail : Andrzej.Mirga@odihr.pl

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAM (UNDP) /
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)
Regional Support Centre Europe and the CIS
Grösslingova 35, SK - 81109 Bratislava

Mr. Daniel SKOBLA
CST Poverty and Social Inclusion Officer
UNDP, Europe and the CIS
Bratislava Regional Centre
Grosslingova 35, 81109 Bratislava, Slovak Republic
Tel: +421 2 59337 221; Fax: +421 2 59337 450
E-mail: daniel.skobla@undp.org

UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (UNHCR) /
HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (HCR)

Mr Olivier Guillaume BEER
Representative
UNHCR Representation to the European Institutions in Strasbourg
Agora Building B 06.07.V, F-67075 Strasbourg
France
Tel: +33 388 412869
E-mail : BEER@unhcr.org

Mr Jean-Etienne KAUTZMANN
Legal Associate
UNHCR Representation to the European Institutions in Strasbourg
Agora Building B 06.07.V, F-67075 Strasbourg
France
Tel: +33.3.88.41.20.96

E-mail : KAUTZMAN@unhcr.org

UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS (OHCHR)/ HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME (HCDH)
/

UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANISATION (UNESCO)/ ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO)
/

UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND (UNICEF)/ FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (UNICEF)

Ms Elena GAIA
Policy Analysis Specialist - Economic and Social Policy
UNICEF Regional Office for CEE/CIS
Palais des Nations
CH-1211 Geneva 10, Switzerland
Phone: +41229095525
Fax: +41229095909
E-mail: egaia@unicef.org

INTERNATIONAL LABOUR ORGANISATION (ILO)/ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT)
/

WORLD BANK / BANQUE MONDIALE
/

EUROPEAN TRADE UNION CONFEDERATION (ETUC)/ LA CONFEDERATION EUROPEENNE DES SYNDICATS (CES)
/

- **INTERNATIONAL NGOs / ONG INTERNATIONALES**

EUROPEAN ROMA AND TRAVELLERS FORUM (ERTF) /
FORUM EUROPEEN DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE (FERV) /
EVROPAKO FORUMO E ROMENGO THAJ E PHIRUTNENGO (EFRP)
c/o Council of Europe
DG III – Social Cohesion
Tel: + 33 (0)3 90 21 53 50 / 43 31; Fax: + 33 (0)3 90 21 56 58
E-mail : ertf@coe.int or ertf@ertf.org
Web: www.ertf.org

M. Fernand DELAGE
European Roma and Travellers Forum
France Liberté Voyage
1 rue Sentier
86180 Duxurolles
Tél : +33 631 452 492
E-mail: francelibertevoyage@yahoo.fr

EUROPEAN ROMA INFORMATION OFFICE (ERIO)/ BUREAU EUROPEEN D'INFORMATION SUR LES ROMS
/

EUROPEAN ROMA RIGHTS CENTER (ERRC)/ CENTRE EUROPEEN POUR LES DROITS DES ROMS (CEDR)

Mr. Isabela MIHALACHE
Executive Director
European Roma Rights Centre
Address: Naphegy ter 8,
H-1016 Budapest, Hungary
Tel: (36-1) 413-2200; Fax: (36-1) 413-2201
Web: www.errc.org
E-mail: isabela.mihalache@errc.org

OPEN SOCIETY INSTITUTE (OSI)

Mr Zeljko JOVANOVIC
Director of Roma Initiatives for the foundation network
Oktober 6. u. 12
H-1051 Budapest, Hungary
Tel: +36 1 327 3858
E-mail: zjovanovic@osi.hu

PROJECT ON ETHNIC RELATIONS (PER)/ PROJET SUR LES RELATIONS ETHNIQUES
/

DECADE OF ROMA INCLUSION SECRETARIAT /
SECRETARIAT DE LA DECENNIE POUR L'INTEGRATION DES ROMS
/

FORUM OF EUROPEAN ROMA YOUNG PEOPLE (FERYP)/ FORUM DES JEUNES ROMS EUROPÉENS

Mr. Demetrio GOMEZ AVILA
FERYP member

ROMA EDUCATION FUND (REF)/ FONDS POUR L'EDUCATION DES ROMS

Mr. Costel BERCUS
Chairman of the Board
REF Office in Budapest
Terez krt. 46, Mark Center
H-1066 Budapest
Hungary
Phone: +36-1-235-8030
E-mail: cbercus@romaeducationfund.org
Web: www.romaeducationfund.org

INTERNATIONAL STEP BY STEP ASSOCIATION (ISSA)
/

- **CAHROM'S SECRETERIAT / SECRÉTARIAT DU CAHROM**

Mr Michael GUET
Secretary of the CAHROM
Support Team of the Special Representative of the Secretary General
for Roma issues
Council of Europe, F – 67075 Strasbourg Cedex
Tel.: + 33 3 90 21 49 63
E-mail: michael.guet@coe.int

Mrs. Ljiljana STOJISAVLJEVIC
Assistant to the Secretary of the CAHROM
Support Team of the Special Representative of the Secretary General
for Roma issues
Council of Europe, F – 67075 Strasbourg Cedex
Tel.: +33 (0)3 88 41 33 73, Fax: +33 3 90 21 40 53
E-mail: ljiljana.stojisavljevic@coe.int

- **INTERPRETERS/INTERPRETES**

English / French:
Gillian BEETON-WAKENHUT
Nicolas GUITTONNEAU
Nadine KIEFFER

English / French / Romani:
Ms Sarita JASEROVA
E-mail: jasarova@yahoo.com
Ms Diana KIRILOVA
E-mail: kirilova.diana@gmail.com

Annexe III

COMITÉ AD HOC D'EXPERTS SUR LES QUESTIONS ROMS (CAHROM)

_____

Avis final du Comité ad hoc d'experts sur les questions roms (CAHROM) sur la recommandation 1941 (2010) de l'Assemblée parlementaire relative aux demandeurs d'asile roms en Europe [et la résolution connexe de l'APCE 1768 (2010)]

_____

1. Le CAHROM prend note de la recommandation 1941 (2010) de l'Assemblée parlementaire sur les demandeurs d'asile roms en Europe.

2. Le CAHROM prend note des préoccupations exprimées par l'Assemblée parlementaire sur les situations « où les Roms sont la cible de violences racistes, ce qui est un facteur propre à contraindre beaucoup d'entre eux à fuir leur pays d'origine et à rechercher une protection à l'étranger ». Le CAHROM s'inquiète aussi vivement de la violence raciste exercée contre les Roms et des problèmes d'intégration qu'elle entraîne. Il exhorte les autorités compétentes à prendre des mesures résolues pour y remédier.

3. S'agissant de la situation particulière des demandeurs d'asile roms en provenance du Kosovo[3], le CAHROM réitère les avis adoptés par son prédécesseur – le MG-S-ROM – qu'il considère généralement comme toujours valables, à savoir l'avis sur la recommandation 1633 (2003) de l'Assemblée parlementaire sur les *retours forcés de Roms originaires de l'ex-République fédérale de Yougoslavie, y compris du Kosovo, en Serbie-Monténégro, en provenance d'Etats membres du Conseil de l'Europe*, l'avis sur la recommandation 1708 (2005) de l'Assemblée parlementaire sur *la situation actuelle au Kosovo*, l'avis actualisé sur *le retour des Roms au Kosovo et en Europe du Sud-Est* (2009) et l'avis sur la recommandation 1889 (2009) de l'APCE *Améliorer la qualité et la cohérence des décisions en matière d'asile dans les Etats membres du Conseil de l'Europe* (2010).

4. Concernant la proposition spécifique faite au paragraphe 6.1 de la recommandation 1941 (2010) de l'APCE, à savoir d'examiner les mesures nécessaires à la création de solutions durables pour les Roms du Kosovo, le CAHROM s'efforcera – en fonction de ses priorités globales et de sa charge de travail – d'aborder cette question lors de l'une de ses prochaines réunions en tenant compte des développements récents ainsi que des pratiques nationales (en se fondant notamment sur les règles de l'UE) concernant les demandeurs d'asile et les rapatriés roms au Kosovo. Un certain nombre de contributions écrites sur le sujet ont d'ores et déjà étaient soumises au Comité.

[3] Toute référence au Kosovo dans ce texte, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

Annexe IV

PROGRAMMES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR L'INTEGRATION DES ROMS

RESUMES DES INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CAHROM LORS DE LA 1ère REUNION DU CAHROM (30-31 mars 2011, Strasbourg)

Réponses à la question posée par la présidente du CAHROM:

« *Dans chaque État membre, existe-t-il actuellement des documents concernant les stratégies et/ou plans d'actions visant l'intégration des Roms? En cas de réponse négative, l'élaboration ou la révision de tels documents est-elle prévue?* »

Albanie: En 2003, nous avons élaboré une stratégie pour l'amélioration des conditions de vie des minorités roms. Un an après, un Secrétariat Technique a été créé pour le suivi de la stratégie et de son plan d'action. Depuis 2008, l'Albanie fait partie de la Décennie pour l'Intégration des Roms et a approuvé en 2009 le plan d'action de cette dernière. En ce qui concerne les différentes structures qui s'occupent des questions roms, il existe un Comité des Minorités auprès Conseil des Ministres. Un représentant rom s'occupe des questions roms au sein de ce comité. Nous avons approuvé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et avons créé une commission luttant contre tous types de discrimination. L'on retrouve dans cette structure des personnes qui sont issues de la communauté rom. En Albanie, le groupe interministériel, composé des Vices Ministres de la santé, de la culture, de l'éducation, de la police et de l'emploi, est une structure qui, au niveau politique, s'occupe des questions roms et qui fait le suivi des politiques à l'égard des Roms. Notre Secrétariat a essayé d'institutionnaliser les relations avec les ONG en organisant chaque mois des réunions au Ministère, qui permettent l'échange d'informations au sujet des activités du gouvernement et des ONG. Pour mieux suivre et appliquer les deux documents stratégiques, notre Secrétariat a créé au niveau régional, au sein des douze régions albanaises, des groupes techniques pour les questions roms. Ces groupes sont composés de spécialistes au niveau local qui travaillent dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la police, de l'emploi, des services sociaux etc. Cela nous permettra d'estimer la situation des Roms et d'obtenir des recommandations concrètes pour faire changer la situation. En effet, au niveau local, il est plus facile que les politiques soient concrétisées. Les politiques sont élaborées par le gouvernement au niveau central et sont réalisées au niveau local.

Autriche: Nous ne disposons pas jusqu'à ce jour d'un plan d'action écrit en faveur des Roms. Pour autant, cela ne veut pas dire que nous n'avons pas de stratégie. Il existe des associations de Roms (et de Sintés) qui sont subventionnées par l'État, les Länder et les collectivités et qui fonctionnent parfaitement bien. Des subventions sont accordées aux associations pour leurs grands projets en faveur des Roms. Par rapport à d'autres pays européens, nos communautés roms sont très petites ; elles sont implantées dans le Burgenland depuis plus de 250 ans. S'agissant de l'emploi, il est très intéressant de noter, d'après les informations des

représentants d'une des associations de Roms du Burgenland, qu'il n'y a désormais aucune différence entre le taux de chômage des jeunes Roms et celui des non-Roms, grâce aux efforts et aux projets subventionnés par l'Etat depuis plus de 15 ans dans cette région qui ont permis en particulier de bien intégrer les jeunes roms dans tous les secteurs ; aucun enfant rom n'est d'ailleurs scolarisé dans les classes spéciales destinés aux élèves ayant des besoins pédagogiques particuliers. De nombreux programmes d'intégration visent les immigrés de fraîche date (dont la plupart vivent à Vienne), qui peuvent avoir des identités multiples (y compris rom).

Bosnie-Herzégovine: la Bosnie-Herzégovine met en place une stratégie aux fins de résoudre les problèmes des Roms depuis 2005. En 2005 également, nous avons mis en place un plan d'action dans le domaine de l'éducation adapté aux besoins des Roms. Puis en 2008, le ministère a adopté un plan d'action dans les domaines des soins de santé et du logement. Nous sommes dans la phase de mise en œuvre, et nous procéderons à la révision de ce plan d'action l'année prochaine. Enfin, depuis septembre 2008, nous sommes membres de la Décennie pour l'intégration des Roms 2005-2015.

Bulgarie: En Bulgarie, un programme cadre pour la période 2010-2020 a été adopté l'an dernier au mois de mai par le Conseil des Ministres. Il a été élaboré avec la participation active des ONG et des institutions concernées en Bulgarie. Nous avons un plan national pour la Décennie de l'intégration des Roms 2005-2015 qui est actuellement en processus de révision. Nous avons également établi un Conseil Consultatif auprès du Ministre du travail qui réunit 24 ONG roms. Ce dernier rend des avis consultatifs en ce qui concerne les politiques envers les Roms et leur intégration dans la société bulgare. De même, nous avons créé un autre conseil consultatif et de coordination qui est le Conseil National pour la Coopération sur les Questions Ethniques et d'Intégration, qui opère auprès du Conseil des Ministres. Ce Conseil possède des structures régionales et locales à travers tout le pays. En ce moment, la Bulgarie adopte des réformes administratives qui touchent à la question des Roms et aux structures responsables pour la coordination. Nous désignerons un nouveau coordinateur de la Décennie, mais étant donné que les amendements ne sont pas encore entrés en vigueur, je fournirai des informations supplémentaires par la suite.

Croatie: Le gouvernement croate a adopté un programme national pour les Roms en 2003. En 2005, nous avons rejoint 8 autres pays dans le cadre de la Décennie pour l'intégration des Roms 2005-2015. Nous organisons régulièrement des réunions du comité pour le programme national des Roms, 3 ou 4 fois l'an, et débattons des questions liées au financement des programmes pour les Roms (éducation, emploi, prise en charge des soins de santé, etc.). Il y a eu une augmentation des fonds consacrés aux Roms. En 2005, nous avons démarré avec 374 000 Euros, et en 2009, nous sommes passés à 3,5 millions d'Euros, soit une augmentation de 44%. La Croatie cofinance un projet d'environ 2 millions d'Euros pour améliorer les structures d'installation des Roms. Ces programmes ont démarré en 2008.

Concernant l'emploi des Roms: pour l'augmenter, nous avons mis en place un système d'enregistrement des chômeurs roms. Ces derniers sont subventionnés en particulier par les employeurs. Dans le domaine de l'emploi, les Roms sont informés des opportunités d'emploi ; leur emploi et leur formation son cofinancés. L'Agence de Création de l'Emploi en 2009 a ainsi cofinancé l'emploi de 233 membres de la communauté rom en l'espace de deux ans, et a organisé des activités impliquant plus de 1000 personnes. Depuis 2008, 24 personnes ont bénéficié d'un cofinancement pour leur formation. La Croatie est un exemple unique car le Premier ministre qui préside la Commission nationale pour la mise en œuvre du Programme

national en faveur des Roms, est aussi le Coordinateur national pour la Décennie pour l'intégration des Roms 2005-2015.

République tchèque: Depuis 1998, la République Tchèque dispose de programmes d'intégration des Roms. Cela a commencé par la création d'une Commission interministérielle des affaires roms, puis d'un Conseil des affaires roms en 2001, organe gouvernemental permanent qui conseille et lance des initiatives concernant la communauté rom. En 1998, nous avons adopté un premier programme d'intégration qui a été élargi et révisé à plusieurs reprises – dernièrement en 2009 au moment où le Concept d'intégration des Roms a été actualisé pour la période 2010-2013. Depuis 2008, nous avons pris des mesures au niveau local, comme en témoigne l'Agence pour l'intégration sociale. Cette dernière promeut des plans d'intégration au niveau local, met en place des partenariats entre les ONG, les communes et la société civile, en vue de l'intégration des Roms dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la santé et du logement. C'est une approche globale que nous essayons de promouvoir au niveau local. Sur le plan national, nous élaborons également des stratégies pour lutter contre l'exclusion sociale.

Finlande: Une Politique nationale en faveur des Roms a été lancé en décembre 2009 en Finlande. Elle a pour mission de promouvoir l'égalité et l'intégration sociale des Roms dans différents secteurs de la vie. Son but est de parvenir à changer de manière permanente la place et la situation des Roms d'ici 2017.

Cette politique nationale est un programme complet et concret qui a été élaboré avec les représentants des Roms. Elle porte sur l'éducation de la petite enfance, l'enseignement de base, la formation professionnelle des adultes roms, l'emploi et l'accès au marché du travail, la santé et la protection sociale, la non discrimination, la langue et la culture romani et le développement des structures administratives, et notamment l'autonomisation des ONG et sociétés roms. Les différents secteurs administratifs se sont engagés à mettre en œuvre la Politique nationale pendant la phase préparatoire. Une résolution spéciale du gouvernement sur les lignes directrices d'une politique en faveur des Roms a été publiée le 9.12.2010. Un groupe de suivi sera également créé à l'automne 2011.

La mise en œuvre de la politique a commencé dans plusieurs grands secteurs. A titre, d'exemple, le ministère des affaires étrangères a publié « Le manuel sur la politique européenne des Roms » qui indique les objectifs du pays pour faire avancer la Politique européenne des Roms, dans le cadre des mesures proposées dans la Politique nationale en faveur des Roms.

France: La dénomination « Gens du Voyage » est le compromis trouvé par le Parlement pour parler des personnes qui vivent dans des résidences mobiles terrestres principales, appelées communément « caravanes ». Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une question majeure: comment trouver l'articulation entre les Gens du Voyage français, le principe de libre circulation, et la présence des Roms des différents pays européens sur notre territoire?

En France, depuis 2000, nous avons adopté une loi (dite Loi Besson) qui traite de l'accueil et du stationnement des Gens du Voyage sur notre territoire. L'organisation repose sur les collectivités locales qui ont, de part la loi, l'obligation de construire des aires d'accueil aménagées avec l'eau courante, l'électricité, les sanitaires et tout ce qui touche à la salubrité pour permettre une amélioration du social sur le territoire. En ce qui concerne l'ensemble des lois et des lois sociales, nous ne rencontrons pas de difficultés particulières car nous n'avons

pas de minorités ethniques dans notre pays. En effet, tous les citoyens de la République française sont traités de la même manière. La population globale des Gens du Voyage qui comprend les Tsiganes, les Yéniches, les Manouches, les Gitans, les Roms, et tous ceux qui ont ce mode de vie, nous démontre qu'il n'y a pas de problèmes d'accès aux soins, à la sécurité sociale, à l'école. Nous devons trouver des solutions pour l'accès à l'école car la mobilité complique la fréquentation scolaire. Toutefois, nous sommes favorables à ce que les Gens du Voyage au sens large fréquentent les écoles de la République comme les autres, sans aucune différence.

Je suis Sénateur et Parlementaire en mission auprès de plusieurs ministres pour rédiger un rapport sur l'amélioration et le fait qu'il faille compléter la loi de 2000. Cela permet actuellement un réel débat sur notre territoire, de voir où se situent les problèmes, la façon dont nous pouvons les régler et y apporter des réponses. Il existe dans notre pays, issue de la loi, une Commission Nationale Consultative des Gens du Voyage que j'ai l'honneur de présider. Je suis désigné par le Premier Ministre français. Cette commission est composée de 40 membres, et divisée en quatre collèges (10 représentants des Gens du Voyage, 10 représentants des élus des collectivités, 1 député européen, 1 sénateur, 1 député national, des représentants des différentes structures que sont le Conseil Régional, le Conseil Général et les communes ainsi qu'un troisième collège composé de 10 experts, et enfin un quatrième composé des représentants des 10 ministères concernés). La population dont nous parlons est à 99% de nationalité française, et nous estimons qu'elle s'élève à 400 000 personnes.

Nous avons eu quelques difficultés dès lors que les Roms qui viennent d'autres pays de l'Union Européenne ont du mal à trouver à se loger et n'ont pas forcément la possibilité de trouver un emploi facilement. Nous essayons de trouver l'articulation et la connexion pour que le vivre ensemble, l'intégration, se fasse dans notre pays. Nous ne souhaitons pas que le mode de vie des Gens du Voyage français soit le seul mode d'accueil des Roms venant des autres pays de l'Union Européenne. Nous ne faisons aucunement insulte à quiconque en disant que la majorité de ces personnes sont sédentaires dans leur propre pays, et pourraient trouver un mode de vie itinérant dans notre pays, ce que nous ne souhaitons pas. Nous respecterons les choix des uns et des autres. Nous essayons de trouver une réponse adaptée à cette libre circulation, d'autant plus qu'au premier janvier 2013, le principe de libre circulation (et par conséquent l'accès au travail) sera de droit commun pour la Bulgarie et la Roumanie.

Grèce: La Grèce est en train de mettre en place une nouvelle stratégie nationale à l'intention des Roms. Cette dernière s'appuie sur les conclusions faisant suite à la période de mise en œuvre du plan d'action national pour l'intégration sociale des Roms grecs mené entre 2002 et 2008. Cette stratégie s'appuie sur l'idée de donner aux Roms la capacité d'accéder individuellement aux droits sociaux et économiques afin qu'ils puissent être pleinement et équitablement intégrés dans la société. Les domaines d'activités principaux seront les domaines dans lesquels les Roms rencontrent des problèmes importants dans leur vie quotidienne, tels que l'éducation, le logement, l'emploi et la santé. Toutefois, cette fois ci, une des priorités sera d'inciter toutes les autorités compétentes, et en particulier sur le plan local, à coopérer de manière efficace à la mise œuvre de cette politique nationale d'intégration. Chaque projet soumis devra avoir une composante répondant à l'objectif d'intégration sociale pour les groupes vulnérables. Nous mettrons ainsi en place des politiques spécifiques pour réaliser nos objectifs particulièrement au niveau local où les objectifs doivent être atteints.

Hongrie: La Hongrie fait partie de la Décennie pour l'intégration des Roms 2005-2015. Nous avons adopté une résolution parlementaire et avons un plan d'action sur deux ans Nous avons

l'obligation d'informer le Parlement. Nous tentons de rendre nos structures plus efficaces et avons établi un comité interministériel sur les affaires roms et l'inclusion sociale. En outre, nous sommes en train de renouveler le Conseil d'intervention des Roms: c'est un conseil consultatif qui englobe les ONG, en faisant en sorte que leur opinion soit prise en compte dans l'élaboration des politiques. La Hongrie préside actuellement le Conseil Européen. Mis a part le fait d'avoir des stratégies et des mesures pour l'inclusion des Roms en Hongrie, il faut également traiter d'un problème grandissant qui est celui de l'extrémisme. C'est un nouveau phénomène que l'on retrouve dans toute la région, et le combattre constitue un nouveau défi. Aujourd'hui il faut parler des nouveaux clivages dans la société qui n'existaient pas il y a dix ans, ou tout du moins qui n'étaient pas visibles. Nous souhaiterions coopérer avec d'autres pays afin de résoudre cette problématique.

Italie: Nous n'avons pas de plan d'action national pour l'instant. Nous avons élaboré une politique jusqu'à l'an dernier qui constituait une activité assez fragmentée au sein des ministères. En 2009, le ministère du travail a créé une table ronde pour la coordination des institutions locales et nationales de manière à rationaliser tous nos efforts. Par la loi constitutionnelle, les compétences des activités pour l'intégration des Roms et Sintés incombent aux autorités locales, mais le département de l'égalité des chances fait des efforts dans le sud de l'Italie pour créer un plan d'action régional. De cette manière, à l'aide du fond social européen, nous coordonnons toutes les activités de la région du Sud de l'Italie en proposant un modèle pour les autres régions. Nous avons réalisé que la participation économique pour l'intégration sociale des Roms et Sintés est très importante. L'an dernier, 60 millions d'Euros ont été dépensés pour les Roms et Sintés et le Ministre de l'Education et de la Santé leur consacre des budgets importants. Ce qui est urgent, c'est la coordination de toutes ces activités. Les nouvelles orientations vont dans cette direction.

Lettonie: Pour promouvoir l'intégration de la communauté rom dans la société lettone, éliminer la discrimination et assurer l'égalité des chances de cette communauté conformément à ses besoins particuliers dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et des droits de l'homme, le gouvernement letton a adopté un Programme d'Etat spécial intitulé « Les Roms en Lettonie » pour la période 2007-2009. Au terme de ce programme, la Lettonie a actualisé les différents volets du Programme et prévoit d'inscrire la politique d'intégration des Roms (en particulier l'éducation des Roms et l'éducation aux droits de l'homme) dans les Lignes directrices sur l'identité nationale et l'intégration sociale, qui doivent être élaborées d'ici octobre 2011. Dans le cadre de ces Lignes directrices, le gouvernement letton prévoir de mettre au point un ensemble d'activités visant à promouvoir l'intégration de la communauté rom dans le cadre national conformément au Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms. ONG et militants roms sont, et seront, régulièrement invités à participer au processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de la politique d'intégration des Roms. La population rom de Lettonie s'élève au total à environ 9 000 personnes (officiellement 8 564 Roms, données de janvier 2011).

Lituanie: Le dernier programme d'intégration des Roms étant arrivé à son terme en 2010, nous avons commencé à élaborer un nouveau document. Toutefois, en raison des amendements adoptés, nous avons été contraints de tout recommencer. Actuellement, nous sommes en train de réfléchir sur le fait d'élaborer soit un nouveau plan interinstitutionnel tel qu'il était prévu au départ, soit simplement un plan institutionnel pour l'intégration des Roms limité aux domaines de l'éducation informelle et de l'identité culturelle. A la suite de la Communication de la Commission européenne sur le Cadre de l'UE pour les stratégies

nationales d'intégration des Rom, la Lituanie a décidé d'introduire un plan interinstitutionnel qui devrait débuter en 2013 pour finir en 2015.

Moldova: En 2010, le Plan d'action national pour les Roms a pris fin. Il couvrait des domaines tels que la santé, l'emploi, l'éducation, l'assistance sociale, etc. L'organe chargé de la coordination de ce Plan d'action était le Bureau pour les Relations Interethniques. Selon ce Plan d'Action, chaque ministère devait élaborer ses propres mesures pour mettre en œuvre le Plan d'action et il en allait de même au niveau local. Les principaux obstacles à la bonne mise en œuvre de ce Plan d'Action concernaient le suivi et l'évaluation de ce programme, son financement, la coopération des autorités locales, la participation des Roms et la reconnaissance de la discrimination à l'égard des Roms. La République de Moldova est en train de mettre en place une nouvelle initiative, à savoir la rédaction d'un nouveau plan d'action pour la période 2011-2015. Nous avons reçu le soutien de l'OSCE-BIDDH pour la rédaction de ce nouveau plan d'action.

Monténégro: Suite à une conférence régionale, le Monténégro a accepté de rejoindre la Décennie pour l'intégration des Roms 2005-2015 en janvier 2005. Le gouvernement a adopté un plan d'action pour la mise en œuvre de la Décennie pour mettre un terme à l'exclusion des Roms. Pour répondre à la portée limitée du plan d'action, le Ministère des Droits de l'Homme et des Droits Minoritaires a proposé, lors de la conférence du 8 novembre 2007, d'adopter une stratégie plus globale pour l'amélioration de la situation des Roms de 2008 à 2012. Ce sont des mesures concrètes, planifiées pour une période de quatre ans, dans les domaines de la participation politique, des questions sociales, de l'économie, de la culture, de l'informatique, de la santé, etc.

Norvège: Nous avons un plan d'action national qui a été adopté en 2009. Ce plan a été présenté au MG-S-ROM en automne 2009 et concerne le logement, l'éducation et les services sociaux. Les mesures du plan sont révisées tous les ans, en collaboration avec la municipalité d'Oslo, la capitale, avec les ONG roms et dans le cadre du groupe de coopération interministériel, dirigé par le Ministre des Réformes, de l'Administration publique et des Affaires ecclésiastiques.

Roumanie: Nous disposions d'une stratégie pour les Roms valide jusque fin 2010. Nous examinons actuellement l'ancienne et en élaborons une nouvelle. Le gouvernement a établi les nouvelles lignes directrices pour cette stratégie, et nous travaillons sur la conception d'un plan d'action afin d'établir le financement nécessaire de ce programme. Nous espérons que ce dernier sera parachevé d'ici la mi-avril 2011. Nous avons déjà bien avancé.

Serbie: En Serbie, nous avons une stratégie à l'intention des Roms qui est mise en place par le biais de documents officiels du gouvernement et qui comprennent notamment le plan d'action. Nous adoptons une approche systématique, et nous essayons de trouver des solutions grâce à ces programmes. Nous souhaitons obtenir l'appui du Conseil de l'Europe ainsi que du CAHROM pour pouvoir améliorer les programmes des médiateurs. En ce qui concerne la Décennie pour l'intégration des Roms, elle comprend les domaines de l'éducation, de la santé, de l'emploi et du logement. Il est important d'établir qui va se charger de la mise en œuvre de ces mesures. Il faut un programme de formation pour les médiateurs et je souhaite que tous les pays concernés nous fassent part des résultats de leurs actions pour alimenter le débat au sein de ce Comité.

Slovaquie: Nous disposons d'une stratégie de développement des minorités nationales dans la République slovaque pour 2010-2013. Nous avons un nouveau gouvernement depuis 6 mois et il semblerait qu'il soit en train de réexaminer cette stratégie. Les gens attendent cette stratégie, qui a été acceptée et qui est officielle (elle figure sur le site internet du gouvernement). Elle se concentre sur l'élaboration d'un certain nombre de programmes dans les domaines de l'emploi, de la santé et de l'éducation pour les Roms. Nous utilisons la structure des priorités horizontales pour avoir une approche globale sur le plan local. Il y a 200 millions d'Euros qui sont consacrés à ces programmes. Jusqu'à présent, les villages et les villes faisaient parvenir leurs projets et nous leur avons octroyé jusqu'ici 150 millions d'Euros. Nous sommes actuellement dans un processus de révision et nous devons nous assurer que ces projets sont réellement à l'intention de la communauté rom. Le gouvernement doit expliquer ses intentions en terme d'organisation de la stratégie pour les quatre années à venir. Les Roms ont fait part de leur propositions pour la stratégie. Nous avons l'Office du Plénipotentiaire pour la communauté rom qui explicite les priorités à court terme, et qui assure la coopération avec le ministère de l'agriculture et du développement, de la justice ainsi que d'autres instances pertinentes. Les autorités locales vont ouvrir un débat sur les intentions législatives qui permettra de développer la question de la propriété des terres. En terme d'éducation, le Plénipotentiaire négocie avec le ministère de l'éducation sur des changements législatifs conçus pour éliminer la ségrégation des Roms dans le primaire, réduire la présence des Roms dans les classes spéciales, et augmenter la présence des enfants roms dans les jardins d'enfants. Sur le plan social, nous coopérons pour des changements législatifs afin d'améliorer le système social. Il s'agit également d'améliorer l'emploi à long terme, et d'autonomiser la population rom. La priorité de l'Office du Plénipotentiaire est la réalisation d'une stratégie locale pour une approche globale. Le Plénipotentiaire considère qu'il faut tirer parti du fond structurel pour développer des projets locaux. Les projets pour la stratégie ont d'ores et déjà démarré.

En outre, le Bureau du Vice-premier ministre chargé des droits de l'homme et des minorités nationales, en coopération avec le Bureau du Plénipotentiaire des communautés roms, prépare un Plan d'action national actualisé et révisé de la Décennie pour l'intégration des Roms en 2005-2015, qui doit être approuvé par le gouvernement. Le PNUD à Bratislava a joué le rôle de modérateur lors de la préparation du Plan d'action national révisé de la Décennie. Le ministère du travail, des affaires sociales et de la famille de la République slovaque élabore un projet de loi sur les groupes souffrant d'exclusion sociale, qui a pour objectif de s'attaquer à la grande pauvreté. Le Bureau du Plénipotentiaire des communautés roms a commencé (au début juin) à évaluer les stratégies en faveur des Roms adoptées jusqu'à ce jour et prépare une nouvelle stratégie en faveur des Roms conformément à l'appel lancé par la Plateforme européenne à tous les Etats membres de l'UE, leur demandant d'élaborer une telle stratégie d'ici la fin de 2011, en corrélation avec la stratégie générale de l'UE EURO 2020.

Slovénie: Nous avons adopté une loi à l'intention des Roms en mars 2007. Par cette dernière, nous réglementons le statut des Roms en Slovénie et définissons la responsabilité des instances étatiques et des autonomies locales pour la mise en œuvre des droits particuliers de la communauté rom. La loi prévoit l'organisation de la communauté rom sur le plan local et national ainsi que le financement des programmes. Dans son article 6, il est stipulé que le programme des mesures doit être adopté. Cela a été fait l'an dernier pour la période 2010-2015. Concernant les domaines abordés dans ce programme, nous travaillons tout d'abord sur les questions concernant les conditions de vie. Les questions sont ouvertes s'agissant des domaines de l'éducation, de l'emploi, de la santé, de la culture, de la formation et de la

sensibilisation. Par rapport à ce dernier point, la Slovénie mène la campagne Dosta! depuis un certain nombre d'années déjà.

Espagne: L'Espagne a été le premier pays d'Europe à adopter un plan spécial de développement de la communauté rom (« gitane » dans le contexte espagnol), intitulé Programme de développement des Gitans, opérationnel depuis 1988. Ce programme s'articule sur deux axes : premièrement, la coopération avec les régions et les communes en vue d'une approche globale de l'intégration et, deuxièmement, la coopération avec les ONG. Depuis le début des années 1990, une commission composée de plusieurs ONG et du ministère chargé de la mise en œuvre du plan (le ministère des affaires sociales, devenu le ministère du travail et des affaires sociales), a été créée afin d'associer les ONG roms au développement du plan. En 2005, cette commission est devenue le Conseil national de la communauté rom (gitane), dont le champ d'activités et la composition ont été élargis (40 membres répartis également entre les ministères espagnols et les ONG roms) ; il s'agit désormais d'un organe collégial consultatif s'occupant de toutes les questions susceptibles de concerner la communauté rom, et surtout celles relatives à l'égalité de traitement et à la non discrimination. Son but ultime est de donner une forme institutionnelle à l'interaction entre l'administration nationale et les associations roms sur les politiques de protection sociale destinées à la promotion totale des communautés roms. Il comprend cinq groupes de travail. Il y a un an, avec l'active coopération préalable du Conseil national de la communauté rom (gitane), nous avons lancé le Plan d'action pour le développement de la population rom (gitane) en Espagne 2010-2012, lancement qui a coïncidé avec la présidence espagnole du Conseil de l'UE. Ce plan comprend huit domaines d'action (citoyenneté, égalité de traitement et non discrimination, éducation, emploi et activités économiques, action sociale, santé, logement, culture et, enfin, programme européen). En avril 2011, lors de la Journée internationale des Roms (Gitans), nous présenterons le premier rapport d'évaluation pour 2010. Nous rédigeons actuellement la Stratégie nationale à la suite de Communication de la Commission européenne sur le cadre européen (lancé le 6 avril 2011).

« L'Ex-République yougoslave de Macédoine »: Nous avons déjà élaboré une stratégie pour les Roms et un plan d'action national pour la Décennie dans les quatre domaines prioritaires (éducation, emploi, santé, logement). Depuis le début, notre pays est membre de la Décennie pour l'Intégration des Roms 2005-2015. De plus, depuis 2008, nous avons révisé les plans d'action nationaux, et l'année prochaine, nous procéderons à une nouvelle révision de ces derniers. Enfin, au cours de cette année, nous allons mettre au point des plans d'actions locaux pour les quatre domaines prioritaires.

Turquie: La Turquie ne dispose pas d'un plan d'action stratégique national pour les Roms. Néanmoins, nous espérons en avoir un très rapidement. Notre plan (pour ainsi dire) a commencé en 2009: le Ministère d'État responsable des questions roms avait organisé une réunion avec 80 organisations et un certain nombre de fédérations. A cette occasion, le ministère avait exprimé sa responsabilité par rapport à la question rom et s'était engagé à résoudre les problèmes des Roms. Puis un rassemblement majeur des Roms avait eu lieu, rassemblement auquel le Premier Ministre avait participé. Ce dernier avait alors proclamé sa volonté de résoudre la situation difficile des Roms, et déclaré que *« Les Roms sont des citoyens turcs, des frères et des sœurs de la Turquie et ils sont les bienvenus* ». Ceci a été suivi par l'examen des lois où apparaissait une discrimination à l'égard des Roms. Celles qui concernaient les campements et la résidence ou le séjour en Turquie incluaient des expressions telles que « Tsiganes », ou encore « Tsiganes qui volent ». Ceci a bien sûr été modifié. De même, par une circulaire envoyée aux gouverneurs turcs, il a été exigé que les

demandes de documents d'identité turque doivent être traitées sans discrimination ou pénalités.

Il y a eu par ailleurs un engagement pour construire 10 000 logements pour les Roms, et à l'heure actuelle, 8000 ont déjà été construits.

Le gouvernement essaye de travailler avec les Roms. Des programmes particuliers ont été mis en place sous l'égide des ministères de la santé, de l'éducation, de l'emploi. Le ministère de l'éducation a organisé une réunion en février 2011 avec des organisations roms, la société civile, ainsi que des universitaires afin d'élaborer un plan stratégique pour les Roms dans le domaine de l'éducation. Des réunions gouvernementales ont eu lieu au sein de l'Union Européenne. Le secrétariat s'est entretenu avec les Roms. Ces derniers sont notamment invités à toutes sortes de réunions avec les ministres, les gouverneurs, et ils se sentent de plus en plus à l'aise lorsqu'il s'agit de stipuler leurs besoins, leurs nécessités, leurs désirs.

De plus, sept Roms ont exprimé leur souhait de devenir candidats pour l'élection parlementaire. Les deux partis principaux ont encouragés les Roms à participer, et nous espérons qu'il y aura des députés roms en juin 2011.

Ukraine: En Ukraine, nous avons élaboré un programme concernant les Roms de 2003 à 2006. Nous n'avons pas pu réaliser en profondeur ce programme car le gouvernement n'a pas alloué le budget nécessaire à sa mise en œuvre. Nous sommes en train d'opérer une réforme administrative. Les institutions sont en train de changer. Nous avions un Comité qui travaillait sur les questions des migrations. Ce Comité n'existe plus en tant que tel et a été intégré sein du ministère de la culture. En Ukraine, une grande tension envers les Roms subsiste. Ces quinze dernières années, la tension s'est même accrue. Beaucoup de travaux de recherche sont effectués par différents instituts qui dénoncent la situation des Roms. Nous souhaiterions que le Conseil de l'Europe nous apporte une aide supplémentaire afin que nous puissions effectuer un meilleur travail.

Royaume-Uni: En mai 2010, un nouveau gouvernement de coalition a pris ses fonctions Les ministres du nouveau gouvernement, préoccupés par les inégalités dont souffrent les « Gypsies » et les « Travellers », ont créé un groupe de travail interministériel chargé d'étudier la manière de réduire ces inégalités. Ce groupe est présidé par le Secrétaire d'Etat chargé des communauté et des collectivités locales et comprend les ministres chargés de l'éducation, de l'emploi et de la santé. Les « Gypsies » et les « Travellers » eux-mêmes ont participé à définir les priorités du Groupe de travail, lesquelles comprennent la santé, l'éducation, le logement et l'accès aux services financiers.